



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **9 juillet 2018**

Délibération n° 2018-2924

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Dispositif Pass culture étudiant et invitations Lyonicampus pour la saison 2018-2019 - Approbation de conventions avec les structures et établissements culturels partenaires, les cinémas du GRAC, l'association Arty Farty pour le festival des Nuits sonores 2019 et les Nuits de Fourvière pour son festival 2019

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Peillon

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Lundi 11 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 11 juillet 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, M. Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à M. Vial), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Balas (pouvoir à Mme Nachury), M. Barret (pouvoir à M. Cohen), Mmes Beautemps (pouvoir à Mme Basdereff), Berra (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à Mme David), Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à M. Fromain), Curtelin (pouvoir à M. Germain), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Fenech (pouvoir à M. Huguet), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Ghemri, Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Lebuhotel (pouvoir à Mme Varenne), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Passi, Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Sannino (pouvoir à M. Bernard), Sturla (pouvoir à M. Coulon), Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Calvel, Aggoun.

Conseil du 9 juillet 2018**Délibération n° 2018-2924**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Dispositif Pass culture étudiant et invitations Lyoncampus pour la saison 2018-2019 - Approbation de conventions avec les structures et établissements culturels partenaires, les cinémas du GRAC, l'association Arty Farty pour le festival des Nuits sonores 2019 et les Nuits de Fourvière pour son festival 2019**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon est le second site d'enseignement supérieur français, avec plus de 150 000 étudiants, dont près de 23 000 étudiants internationaux, 11 500 chercheurs et enseignants chercheurs. Elle dispose d'une fonction "académique" de qualité, grâce à la présence de nombreux établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et privés de renom.

Concernant la vie étudiante, Lyon arrive en 1^{ère} place du classement des "villes où il fait bon étudier", établi par le magazine l'Étudiant. Elle domine le classement grâce à plusieurs dispositifs :

- la création d'un lieu dédié à l'accueil en résidence d'associations étudiantes et à la valorisation des initiatives et projets portés par les associations étudiantes : la Maison des étudiants (MDE),
- l'organisation d'une soirée d'accueil pour les étudiants internationaux : la Nuit des étudiants du monde (NEM),
- la mise en place d'un chéquier culture pour les étudiants : le "Pass culture",
- un site internet d'informations dédié aux étudiants : lyoncampus.fr.

I - Description et modalités de fonctionnement du Pass culture

Le Pass culture est un dispositif qui a été créé par la Ville de Lyon en 1998. Son objectif était de permettre aux étudiants de découvrir la richesse culturelle lyonnaise et son offre de spectacle vivant, dans des conditions tarifaires avantageuses. Il s'est enrichi d'un complément numérique en 2008, avec les "invitations de Lyoncampus".

Le Pass culture est un outil de découverte, qui permet aux étudiants de construire et d'enrichir leur capital culturel.

Il donne accès à 4 places de spectacle à tarif préférentiel, dont 3 places consommables dans de nombreux établissements culturels de la Métropole : théâtre, musiques (classique, jazz et actuelles), danse, opéra, café-théâtre, festivals, et une place dans les 31 cinémas métropolitains du Groupement régional d'actions cinématographiques (GRAC).

Depuis la saison précédente, les étudiants ont la possibilité d'acheter des carnets Pass culture autant de fois qu'ils le souhaitent. La seule limite dans l'utilisation est que les détenteurs du Pass culture ne peuvent pas revenir 2 fois dans le même établissement avec un même Pass culture.

Les étudiants réservent leur place dans les conditions propres à chaque établissement culturel et dans la limite des places disponibles. La place de spectacle leur est donnée en échange d'un coupon du carnet Pass culture présenté à l'établissement. Le Pass culture est personnel et ne peut être revendu.

Un abonnement à la lettre d'informations du site web lyoncampus.fr donne accès à la programmation de la saison culturelle des établissements partenaires et permet également de bénéficier de places gratuites ou à tarif préférentiel, appelées les "invitations de Lyoncampus".

Ces places gratuites sont attribuées aux étudiants par ordre d'arrivée (x places attribuées aux x premières réponses par mail) et sont à retirer à la MDE sur présentation de la carte d'étudiant ou du certificat de scolarité.

II - Bilan de l'année 2017-2018

L'offre culturelle du Pass culture s'élève en septembre 2017 à 91 établissements culturels, soit 60 structures culturelles et 31 salles de cinéma du GRAC.

La vente a eu lieu à la MDE, dans les services culturels des universités, au Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS), au Centre régional d'information jeunesse (CRIJ) Rhône-Alpes, à l'Institut national des sciences appliquées (INSA) et lors de permanences tenues dans environ 15 Bureaux des étudiants (BDE) et Bureaux des arts (BDA) des grandes écoles de la Métropole, tout au long de l'année universitaire.

Trois points de vente par carte bleue ont été installés en 2017 à la MDE, à l'INSA de Lyon ainsi qu'à l'Université Jean Moulin Lyon 3 sur le site de la Manufacture des Tabacs, facilitant ainsi l'achat du Pass culture pour les étudiants, surtout internationaux, intéressés par ce dispositif de paiement.

Au 27 mars 2018, la totalité des Pass culture a été vendue, soit 5 000 Pass culture, ce qui représente 15 000 places de spectacle et 5 000 places de cinéma.

De septembre 2017 à fin mars 2018, 1 313 coupons cinéma ont déjà été utilisés, et 5 631 coupons spectacle ont été consommés. De même, 76 places de spectacles "invitations" ont aussi été gagnées par les étudiants sur le site lyoncampus.fr et continuent d'être distribuées tout au long de la saison artistique. Les spectacles restent accessibles jusqu'à fin août 2018.

A ce jour, les salles les plus fréquentées sont : le Théâtre des Célestins, la Maison de la danse, l'Opéra de Lyon, le Théâtre national populaire de Villeurbanne, le Théâtre de la Croix-Rousse, l'Auditorium/Orchestre national de Lyon, les Subsistances, le Théâtre de la Renaissance d'Oullins, le Théâtre nouvelle génération, le Théâtre de l'Odéon.

III - Modalités de partenariat entre la Métropole et les établissements culturels dans le cadre du Pass culture

Le dispositif repose sur un partenariat établi avec 66 structures et établissements culturels de l'agglomération, qui s'engagent à accueillir les étudiants détenteurs du Pass culture sur toute la programmation culturelle de la saison proposée. Pour la saison 2018-2019, la compagnie Cala (Lyon 1er) pour cessation de paiement et la compagnie Rêve de singe (Saint Priest) n'ayant jamais signé la précédente convention, ne sont plus partenaires, et 8 nouvelles structures culturelles entrent dans le dispositif : "Bizarre !" (Vénissieux), l'Atrium (Tassin la Demi Lune), le Centre culturel Jean Moulin (Mions), la Maison du Peuple (Pierre Bénite), le Théâtre de Givors, le Théâtre de Guignol de Lyon/compagnie M.A., Ramdam/Centre d'art (Sainte Foy lès Lyon) ainsi que les Nuits de Fourvière, établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) rattaché à la Métropole.

Le partenariat avec les 31 salles de cinéma d'art et d'essai du GRAC, initié en 2017, est reconduit cette année avec le coupon "cinéma" qui permet aux étudiants d'accéder à 31 salles du territoire de la Métropole.

Le partenariat spécifique avec l'association Arty Farty est également reconduit pour l'accès des étudiants au festival Nuits sonores.

Un nouveau partenariat est mis en place avec l'EPIC les Nuits de Fourvière, basé sur les mêmes dispositions que celui d'Arty Farty.

Ainsi, en 2018 ce sont 97 établissements culturels qui sont désormais partenaires, soit 66 structures culturelles et 31 cinémas du GRAC, traduisant la diversité de l'offre culturelle de la Métropole.

La liste des établissements partenaires du Pass culture est annexée au présent rapport.

Pour la saison 2018-2019, la Métropole souhaite mettre en vente un nombre de 5 000 Pass culture pour les étudiants, disponibles dans 6 points de vente situés sur le territoire de la Métropole, au prix de 18 € le carnet de 3 places de spectacle et d'une place de cinéma. La vente sera organisée à partir du 3 septembre 2018 jusqu'à épuisement du stock, sur les lieux suivants :

- à la MDE, 90 rue de Marseille à Lyon 7°,
- au CRIJ, 66 cours Charlemagne à Lyon 2°,

- dans les services culturels des établissements d'enseignement supérieur et de recherche des Universités Lyon 1, Lyon 2, Lyon 3 et de l'INSA Lyon.

En complément des 5 000 Pass culture mis en vente, 300 Pass culture gratuits seront émis et feront l'objet d'opérations promotionnelles en lien avec les établissements d'enseignement supérieur, le CROUS de Lyon et l'Université de Lyon, à l'occasion d'événements d'accueil des étudiants internationaux, nouveaux arrivants et de valorisation des initiatives étudiantes.

Les Pass culture pourront être utilisés jusqu'à la fin de la saison culturelle, soit au plus tard le 1^{er} septembre 2019.

IV - Modalités financières concernant le Pass culture 2018-2019

En contrepartie de la vente des 5 000 Pass culture, la Métropole s'engage à rembourser les 66 établissements culturels partenaires à hauteur de 11,50 € pour chaque coupon qui lui sera retourné et à hauteur de 7 € pour chaque coupon "cinéma" des 31 cinémas métropolitains du GRAC.

Des modalités de partenariat spécifiques sont établies pour les Nuits sonores avec l'association Arty Farty ainsi qu'avec l'EPIC les Nuits de Fourvière pour son festival. Ces derniers s'engagent à appliquer une réduction tarifaire de 11,50 € sur leur programmation, aux étudiants détenteurs d'un Pass culture, en échange d'un coupon spectacle Pass culture.

En dépenses, le budget prévisionnel maximum du Pass culture 2018-2019 s'élève à 219 950 € pour 5 300 Pass culture dont 300 gratuits, auxquels s'ajoutent 14 365 € environ pour les 910 places offertes dans le cadre des "invitations de Lyoncampus", selon le détail suivant :

- 660 places de spectacles feront l'objet d'un remboursement, aux partenaires du Pass culture, au tarif de 11,50 € à raison de 10 places maximum par partenaire, soit 7 590 €
- 100 places seront achetées à l'association Arty Farty, pour le festival 2019 des Nuits sonores pour un montant prévisionnel de 3 200 €
- 100 places seront achetées à l'EPIC les Nuits de Fourvière pour le festival 2019, pour un montant prévisionnel de 3 000 €
- 50 places seront achetées à l'association la Biennale de Lyon, dans le cadre de la 18^{ème} édition de la Biennale de la danse qui aura lieu du 11 au 30 septembre 2018, pour un montant prévisionnel de 575 €

En recettes, le budget prévisionnel maximum du Pass culture 2018-2019 s'élève à 90 000 € pour 5 000 Pass culture au prix de vente de 18 € chacun.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver les modalités relatives au dispositif général du Pass culture étudiant et des "invitations de Lyoncampus", pour la saison 2018-2019, ainsi que les termes de la contractualisation à passer avec les partenaires culturels de ce dispositif, permettant le financement de celui-ci ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le dispositif général du Pass culture étudiant et des "invitations de Lyoncampus", pour la saison 2018-2019, selon les modalités décrites ci-dessus.

b) - les conventions types à passer entre la Métropole et les établissements culturels et les cinémas du GRAC,

c) - les conventions à passer entre la Métropole et l'association Arty Farty et l'EPIC les Nuits de Fourvière.

2° - Décide de contractualiser avec 97 établissements culturels comprenant 31 salles de cinéma du GRAC, dont la liste est annexée au présent rapport, ainsi qu'avec l'association Arty Farty et l'EPIC les Nuits de Fourvière.

3° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2018 et 2019 - chapitre 011 - opération n° 0P03O5123.

5° - Les recettes correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2018 et 2019 - chapitre 70 - opération n° 0P03O5123.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 juillet 2018.